

Echantillons de 0^m30 de haut sur 0^m15 à 0^m20 de large et 0^m10 d'épaisseur de casuarina ou bois de fer, tamanu, bapcouher, *sandal*, oranger, goyavier, etc., etc. (trois échantillons de chaque espece).
Huiles de bancoule, de tamanu et de coco (3 litres de chaque espece).
Matières oléagineuses variées (3 litres de chaque espece).
Gommes, baumes et résines . arbres à pain, oranger, tamanu, cocotier (3 litres de chaque espece).
Matières tinctoriales : suc de fer, etc., etc. (3 litres de chaque espece).
Beurre de coco et soie de tirta (1 kilogr. de chaque).
Tranches seches de maïore, féculé de pia (3 litres de chaque espece).
Champignons dits taraïore (3 litres de chaque espece).
Guanos variés (3 litres de chaque espece).
Paille de pia (cinq ou six rouleaux).
Tabacs, kava-kava, vanilles, fibres, fibres de roa, graines de nono.
Collection de sucre des diverses usines (3 kilogr. de chaque espece en vases bien clos).
Collection des cafés des principales habitations (3 kilogr. de chaque espece).
Echantillons de rhum, d alcools d'orange, de kawa-kawa, d'évis.
Bananes pressées.

Il est recommandé d'ajouter à la liste d'envoi : 1^o le nom du producteur ou de l'exportant ; 2^o le prix de chaque objet en gros ; 3^o le prix moyen du fret pour le Havre, Bordeaux, Nantes, Marseille, depuis trois ans, ainsi que le prix actuel.

Les huiles, sels, alcools et les matières putrescibles doivent être mises dans des caisses séparées et soigneusement exclues des caisses contenant des matières sèches. On recommande spécialement les emballages, qui ont laissé jusqu'à présent beaucoup à désirer.

N^o 40. — DÉPÊCHE MINISTERIELLE du 10 novembre 1869, n^o 121 (6^e direction, 1^{er} bureau), au sujet des correspondances échangées entre la France et Tahiti.

Paris, le 10 novembre 1869.

MONSIEUR LE COMMANDANT,—Par lettre du 9 août dernier, vous m'avez fait connaître les retards que subit l'arrivée à Tahiti des correspondances acheminées par la voie de Panama et des paquebots américains ; vous pensez qu'on pourrait remédier à cet inconvénient en dirigeant les lettres par New York et San Francisco.

Pour satisfaire à votre demande, j'ai donné des ordres afin que les dépêches officielles vous parviennent désormais par cette voie.

Ces dépêches seront, à cet effet, placées sous le couvert du consul de France à San Francisco, qui sera chargé de les remettre aux capitaines des bâtiments faisant le service de la correspondance entre ce port et Tahiti. Ce nouveau mode d'expédition commencera